

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 MAI 1867.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui autorise le Gouvernement à conclure avec la ville de Tournai un échange de terrain.

(Voir les N° 166 et 172 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; MALOU, LAOUREUX, VERGAUWEN,
JOOSTENS, ZAMAN et le Baron GRENIER, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a soumis à la Législature un Projet de Loi tendant à céder à la ville de Tournai, par voie d'échange, des terrains militaires laissés libres par la démolition de l'ancienne enceinte, et à accepter, en compensation, d'autres terrains à acquérir et à fournir par ladite ville.

La plaine d'exercice actuelle est d'une contenance d'environ 15 hectares, auxquels la ville devrait ajouter 5 hectares 20 ares, pour former une plaine d'environ 20 hectares qui serait destinée aux exercices de la garnison et de la garde civique, et qui pourrait éventuellement servir à des courses de chevaux et à d'autres réunions en plein air.

Les terrains à acquérir par la ville sont des terres arables appartenant à des particuliers et dont la valeur est considérable; ceux qu'elle recevra en échange sont des terrains de remblai impropres à la culture et dont le nivellement entraînera de grands frais.

Votre Commission des Finances est d'avis que l'estimation n'en a pas été faite d'une manière exagérée; vous remarquerez d'ailleurs, Messieurs, qu'une grande partie de ces terrains conservera une destination d'utilité publique; en conséquence, elle a l'honneur de vous proposer d'accueillir favorablement le Projet de Loi soumis à vos délibérations.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
Baron GRENIER.